

JEUDI 25 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq juin, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de RIVARENNES, légalement convoqués le dix huit, se sont réunis en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Agnès BUREAU, Maire.

Etaient présents (es) MMES et MMS les Conseiller (es) Municipaux :

Agnès BUREAU	Michel ALLARD	Roger BOYER	Sylviane DUBOIS
Gérard BAZIN	Philippe RÉAL	Nadine BLOTTIN	Sébastien MOREAU
Marie LE BAS	Sophie BUSSEREAU	Gérald SALMON	Maëlle LE TARNEC
Fabienne BELLANGER			

Absents excusés : Hakim ABBES, Arnaud ROUSSEAU.

Monsieur ABBES donne procuration à Madame BUREAU.

Monsieur ROUSSEAU donne procuration à Madame BELLANGER.

Secrétaire de séance : Maëlle LE TARNEC.

Le compte-rendu de la dernière réunion est lu, approuvé à l'unanimité et signé.

En ce qui concerne le problème de la vitesse excessive « route de Menuet », Monsieur BAZIN suggère la mise en place d'un panneau d'entrée d'agglomération en haut de cette rue après l'abris-bus.

Délibération n° 06/2015/33 : **VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES ET COTISATIONS 2015**










Madame le Maire rappelle les conditions d'attribution des subventions communales. Les bilans et courriers donnés par les associations sont à disposition en mairie.

Elle donne lecture du compte-rendu du comité « Finances » qui a procédé à la répartition des subventions communales 2015. Elle précise que les montants attribués qui peuvent paraître moindres, tiennent compte du prêt des salles et du stade et des frais occasionnés de chauffage, d'électricité, d'entretien etc ...

Elle apporte les précisions suivantes :

- La Commune mettant à disposition de l'Association des Loisirs le local situé près du cimetière, celle-ci ne sollicite pas de subvention.
- L'Etoile Sportive ne sollicite pas de subvention et renouvelle sa demande quant à l'acquisition de chaises pour la salle polyvalente.
- L'ASAPA : l'association a présenté un bilan excédentaire de 17 400 € et ne demande aucune participation à ses adhérents. Aucune demande n'a été jointe au bilan. Au vu de ces éléments, le comité a décidé de ne pas attribuer de subvention.
- L'association de l'Amicale Bouliste est en cours de dissolution.
- La musique de Rigny-Ussé est en sommeil.
- Une nouvelle association s'est créé « Arc en Ciel ». Le comité a décidé de demander à celle-ci de présenter un budget prévisionnel.




Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de toutes ces informations et après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les subventions communales 2015 comme suit :

 AFN – UNC	: 50.00 €
 Club Bien Vivre Ses Loisirs	: 50.00 €
 Les Baladins des bords de l'Indre	: 50.00 €
 La Poire Tapée	: 50.00 €
 Association « Arc en Ciel »	: 50.00 €
 A.P.E. Trivillage	: 50.00 €
 Anim'actions familles rurales	: 50.00 €
 Ecole Intercommunale de Football (EIF)	: 700.00 €
 Entrées en 6ème	: 20.00 € / enfant

sous forme de bons d'achats. 11 enfants cette année.

Cotisations : Celles-ci ne sont pas réglées sur délibération. Le montant est fixé par le comité.

Pour rappel :

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
|  Comice Agricole 0.10 € par habitant soit | : 104.00 € |
|  Fondation du Patrimoine | : 100.00 € |
-  Comités de jumelage : Lasne (Belgique) et Croston (Grande Bretagne) : en 2014 le Conseil Municipal avait voté 0.10 € par habitant soit 104.00 €. La cotisation demandée est de 0.30 € par habitant soit 312 €. Monsieur BOYER est contre ces adhésions et pense que la commune pourrait se retirer de ces comités. Monsieur RÉAL pense qu'il faudrait prendre connaissance des statuts.

Le Conseil Municipal décide de reporter sa décision à une prochaine séance après avoir obtenu les statuts de ces deux comités.

Le Conseil Municipal refuse les différentes demandes de subventions présentées par Madame le Maire (prévention routière, ligue contre le cancer, sclérose en plaque etc.

Délibération n° 06/2015/34 : PROROGATION DU DELAI DE DEPOT DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS COMMUNAUX RECEVANT DU PUBLIC

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose que les établissements publics recevant du public soient accessibles à tous et notamment aux personnes handicapées avant le 1er janvier 2015.

L'ordonnance du 25 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005. A compter de cette date, et avant le 27 septembre 2015, la collectivité propriétaire doit mettre ses établissements recevant du public et les installations ouvertes associées en conformité avec l'obligation d'accessibilité et de s'engager dans un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap).

Cet Ad'ap permettra à la collectivité d'afficher un calendrier chiffré des travaux nécessaires.

Compte tenu du nombre de bâtiments à analyser et à étudier, cet Ad'ap ne pouvant être déposé avant la fin du mois de septembre 2015, il convient donc de faire une demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution de ce document, comme indiqué dans l'arrêté du 27 avril 2015.

Toutes les communes de la Communauté de Communes ont délibéré en ce sens. Un projet de convention de groupement de commande pour la consultation est mis en place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix « pour » et 2 abstentions :

- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à la demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution de l'Ad'ap de la commune de RIVARENNES, ainsi que toutes pièces relatives à l'exécution de cet Ad'ap.

Délibération n° 06/2015/35 : **ELAGAGE DES PEUPLIERS : CHOIX DU PRESTATAIRE**

L'ONF a procédé à une consultation d'entreprises pour les travaux d'élagage à effectuer dans la forêt communale de Rivarennés sur une parcelle de 470 plançons plantés sur 2.40 ha et sur une parcelle de 66 plançons plantés sur 0.70 ha.

Monsieur ALLARD donne lecture des quatre propositions reçues :

- | | |
|-----------------------------------------------------------|----------------|
| ▪ Entreprise AUBOIS Jackie de Nouatre (37) | : 765.84 € TTC |
| ▪ EARL DE LA DIVE de Curcay Sur Dive (86) | : 679.20 € TTC |
| ▪ SARL A4 Nature de Suèvres (41) | : 874.00 € TTC |
| ▪ Etablissement TEC-SYLVI de La Guerche sur l'Aubois (18) | : 687.00 € TTC |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient à l'unanimité l'entreprise la moins-disante soit l'EARL DE LA DIVE pour un montant de **679.20** TTC.

COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

Communauté de Communes :

Conseil Communautaire : A. BUREAU

Pays du Chinonais : contribution de la Communauté de Communes au financement de l'OCMACS. Attribution des marchés de service portant sur la gestion des ALSH les mercredis après-midi sur Saché, Thilouze et Vallères. Budget supplémentaire 2015. Modification du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage. Autorisations données au Président : de signer un contrat de bail précaire avec la SARL LP Location, de signer l'avenant n° 1 avec l'association CEDR, de signer la convention portant sur la réalisation d'une mission de préfiguration de création d'une structure unique des offices de tourisme du Chinonais et du Val de l'Indre. Demande de prorogation pour la mise en accessibilité des bâtiments publics (Ad'ap).

Comité Culture : S. DUBOIS

Les dotations diminuent, les vives sont coupées au niveau de la culture. La saison culturelle PACT est portée par l'association CEDR. La Région désire que ce soit la Communauté de

Communes qui porte le PACT. Les aides apportées à l'association CEDR pour l'emploi d'un agent (le CAPASO) diminuent. Il faudrait une participation plus importante de la Communauté de Communes, une participation des communes, ou une augmentation des tarifs des spectacles. Une autre solution pourrait être envisagée : intégrer le budget technique de Rock à Par.

Comité Enfance-Jeunesse : A. BUREAU

Une enquête a été réalisée sur les trois communes du RPI pour la fréquentation des enfants aux ALSH d'Azay le Rideau ou de Chinon. Le bus ne serait disponible qu'à 13 H 30. Il faudrait donc prévoir un service de cantine le mercredi midi. Le RPI doit contacter le service de restauration RESTORIA et le personnel pour la surveillance. Le délai est trop court pour la rentrée de septembre.

Commune :

Projet de PLU : A. BUREAU

Le POS de la commune devient caduque au 31 décembre 2015 si aucune procédure de lancement d'un PLU n'est mise en place d'ici cette date. C'est le RNU (Règlement National d'Urbanisme) qui devient applicable.

Le délai d'approbation du PLU est de 1 an et 3 mois. Si le 26 mars 2017 le PLU n'est pas approuvé c'est le RNU qui s'appliquera.

Si le Conseil Municipal vote la mise en place d'un PLU avant le 31 décembre, il n'existe pas de contrainte d'engager celui-ci mais le versement de la subvention de l'Etat (la DGD) est liée.

Le RNU à pour règle la construction limitée, c'est-à-dire dans la partie urbanisée existante (centre-bourg). Toute construction nouvelle ne sera autorisée que dans cette zone. Toute nouvelle zone urbanisée ne sera pas autorisée. Des règles générales s'appliqueront, des règles de cohérence, (quant à la hauteur, la couleur, les limites etc). Quasi-disparition des règles contraignantes.

Chaque demande traitée doit obtenir un avis administratif conforme du Préfet. Le développement de Rivarennnes sera très ralenti sous le régime RNU. Le développement de l'activité économique et artisanal sera également limité (ex la zone de la gare : seuls des logements pourront être construits). Le RNU fonctionne bien seulement dans les très petites communes rurales. Il peut bloquer le développement de la population également. Les actes seront instruits par la DDT avec avis du Préfet. Les autorisations seront signées par le Maire au nom de l'Etat. Il sera compliqué de signer un avis contraire. La Commune de MARCILLY SUR VIENNE applique le RNU et rencontre beaucoup de problèmes et de contentieux. Les dossiers sont traités au coup par coup et non tracés. Il faut combler « les dents creuses ».

Dans le cadre d'un RNU les zones 2NA ne seront pas constructibles.

La durée théorique d'un PLU est de 10 ans. Ce document tiendra compte du PLH. Développement prioritaire autour de la gare plus le centre-bourg. Il faut prévoir les équipements, les orientations d'aménagements, des dessertes etc ...

Les règles de la carte communale ressemblent à celle du RNU sauf le tracé.

Un PLU limité n'est pas possible. Le transfert d'un PLU à un PLUI est possible si la Communauté de Communes prend la compétence. Pour approuver un PLU avant mars 2017 il faudrait engager celui-ci dès maintenant.

La durée raisonnable de mise en place d'un PLU est de deux ans (1 an et demi possible).

La DDT établit le cahier des charges, apporte une aide technique sur les offres et auditionne les bureaux d'études. Elle est à notre disposition pour les réunions de travail avec les élus et les bureaux d'études.

Financement d'un PLU : DGD (Dotation d'Urbanisme) qui couvre les frais de reprographie des documents soit 20 à 25% de l'étude. Le coût s'élève à un montant situé entre 30 et 40 000 € mais peut être réduit.

Il faut compter en plus une évaluation environnementale du document qui est obligatoire (Natura 2000) soit + 5 à 7000 €. Il faut également prévoir la mise à jour des zonages assainissement collectif.

En principe un schéma de gestion des eaux pluviales (bassins de rétention, infiltrations) etc ... est obligatoire (CGCT) (5 à 10 000 €) mais la plupart des communes ne l'ont pas fait. Il n'y a jamais eu de contentieux à ce sujet.

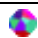
Monsieur PETIOT nous communiquera la liste des communes en RNU.

Pour tout renseignement complémentaire se renseigner auprès de Madame PICHAUREAUX de la DDT.

Présentation du site internet : S. DUBOIS

Celle-ci s'est très bien passée. A déplorer seulement le nombre peu important de participants. Quelques rubriques restent à ajouter.

Comité Culture et Loisirs : A. BUREAU

 14 juillet :

1°) Programme :

Défilé de vélos décorés l'après-midi avec goûter pour les enfants à l'arrivée par le Club Bien Vivre Ses Loisirs et animation par « Anim'actions, EIF et « les Maisonnées ». Animation musicale par Mikaël.

Repas et buvette le soir par l'ALR et la société de chasse. Retraite aux flambeaux, bal, feu d'artifice.

2°) Organisation

- Installation le matin du 14 : G. BAZIN, S. BUSSEREAU, N. BLOTTIN, M. LE TARNEC, G. SALMON, S. DUBOIS, M. ALLARD, A. BUREAU, R. BOYER ?
- Préparation des lampions le lundi 13 à 11 H 00 : S. DUBOIS, N. BLOTTIN, S. BUSSEREAU, G. SALMON, A. BUREAU.
- Encadrement des enfants le 14 après-midi : A. BUREAU, G. SALMON, N. BLOTTIN, S. BUSSEREAU.
- Encadrement des enfants le 14 au soir : M. LE TARNEC, P. REAL, G. SALMON, N. BLOTTIN, S. BUSSEREAU, S. DUBOIS, M. ALLARD, A. BUREAU.
- Fermeture le 14 : N. BLOTTIN, M. ALLARD.
- Démontage le 15 : M. ALLARD, N. BLOTTIN, G. SALMON, R. BOYER ?



Nocturne gourmande :

Chargement le jeudi 23 juillet : M. ALLARD, R. BOYER.

Marquage le vendredi 24 au soir : S. DUBOIS, S. BUSSEREAU.

Accueil des exposants et encaissements le samedi 25 : S. BUSSEREAU, A. BUREAU, N. BLOTTIN, S. DUBOIS.

Rangement le samedi 25 au soir : M. ALLARD, G. SALMON.

Collège d'Azay le Rideau : A. BUREAU

Une rencontre a eu lieu avec Monsieur Eric LOIZON, Monsieur BAUMEL, Monsieur le Maire d'Azay le Rideau et les élus de la Communauté de Communes. Le projet de nouvelle construction « route de la gare » est abandonné. Un projet de réhabilitation du collège actuel est prévu pour 2018 – 2019.

R.P.I. : A. BUREAU

Renouvellement des contrats, décisions modificatives sur le budget, dettes cantine, dématérialisation.

Conseil d'Ecole : A. BUREAU

Rentrée scolaire le 1^{er} septembre.

Effectifs pour la rentrée 2015 – 2016 : Pas de classes de CP cette année sur Rivarennnes.

Rythmes scolaires : les TAP auront lieu le vendredi après-midi pour notre commune.

La Directrice ainsi qu'une enseignante et Vincent quittent l'école de Rivarennnes.

Collectif école de musique d'Azay le Rideau : A. BUREAU

L'école de musique d'Azay le Rideau va supprimer trois emplois de professeurs. Un collectif a été créé afin de défendre cette école. Il s'est présenté en mairie ce jour, le but étant de contacter tous les Maires de la Communauté de Communes afin d'obtenir leur avis sur la prise en charge éventuelle de l'école de musique par la CCPAR.

SATESE : N. BLOTTIN

Objectifs 2015 : les relations clientèles. Monsieur DELETANG, Maire de CHANCEAUX SUR CHOISILLE a été nommé vice-président. Des plaquettes concernant le SPANC vont être diffusées. Des visites de contrôle des assainissements individuels vont être mise en place. Un courrier sera adressé aux particuliers. Les priorités sont le Lochois et les personnes absentes lors du premier contrôle. Ces vérifications ont lieu tous les six ans. Actualisation des tarifs. Présentation de l'hygiène, la sécurité etc ...

AREFI : P. REAL

Election du conseil d'administration. Essayer de faire intégrer d'autres personnes que les élus. Monsieur Arnaud PICARDIN quitte l'association. Une remise des certificats de fin de formation est organisée à la salle polyvalente d'Azay le Rideau.

P.N.R. : P. REAL

Pot de départ du Directeur. L'organigramme est revu. Le poste de Directeur Adjoint est occupé par une personne férue en finances. Comité Syndical : élections des vices-présidents des Conseils Départementaux (Eric LOIZON). Emplois contractuels, décisions modificatives sur le budget. Le rapport d'activités est à disposition en mairie.

SIEIL : G. BAZIN

Comité Syndical le 18 juin. Tableau des effectifs. L'ensemble des communes représentant plus de 80 000 habitants, l'échelle des agents devrait être plus élevée, cependant le Préfet a refusé. Fibre optique et liaison internet : réorientations nouvelles. Le SIEIL va créer Touraine Cher Numérique qui peut devenir opérateur du Conseil Départemental. Les fonds du SIEIL provenant du FACÉ (Fonds d'Amortissement des Charges Electriques) sont en diminution.

Le rapport d'activité 2013 concernant le gaz a été envoyé. Aucune information sur Rivarennnes. Le rapport d'activités 2014 électricité est également à disposition en mairie.

Bornes électriques : la commune a effectué une relance auprès du SIEIL. Le coût revenant à la commune après déduction des subventions serait de 2 000 €. Réfléchir sur le lieu et les utilisateurs potentiels. Les communes de Lignières, Cheillé, Saché sont équipées. Il faut prendre la décision avant le 31 juillet 2015.

Réunion de programmation de travaux : suppression des cabines hautes. La commune donne son accord pour la suppression de la cabine située au carrefour de la rue de la mairie et de la rue de la grégorée. Il faudrait contacter Monsieur BRECHAT qui désire supprimer son garage à l'occasion de la suppression de cette cabine.

QUESTIONS DIVERSES

Mobilisation des Maires contre la baisse des dotations de l'Etat aux Collectivités.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association des Maires d'Indre et Loire proposant aux élus de signer un document relatif à la motion contre la baisse des dotations de l'Etat.

Communes nouvelles

Monsieur BAZIN a pris connaissance d'un courrier adressé par Madame le Maire de Rigny-Ussé à l'un de ses administrés concernant les Communes nouvelles. Il s'étonne de ne pas avoir eu connaissance de ce projet.

Madame le Maire lui répond qu'une réunion de présentation animée par Monsieur Vincent AUBELLE, professeur des universités, a été organisée à Azay le Rideau en début d'année. Des réflexions ont été engagées par certains maires suite à cette présentation. Aucune démarche officielle n'a suivi.

Adjoint Technique

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le comité médical a prononcé la reprise à temps complet au 1^{er} juillet 2015 de l'adjoint technique placé en mi-temps thérapeutique avec aménagement de poste. Il serait judicieux d'affecter cet agent pour 50 % de son temps de travail au poste d'accueil de l'agence postale qu'il sera nécessaire d'ouvrir tôt ou tard. Les aides attribuées aux communes pour l'ouverture de ces agences risquent de ne pas perdurer. Madame le Maire reçoit demain les représentants de la poste.

Projet d'installation d'une chèvrerie sur Rigny-Ussé

Une extension du réseau d'eau et d'électricité est nécessaire pour la réalisation de ce projet. Monsieur BAZIN ne comprend pas que les réseaux ne soient pas créés ensemble dans la même tranchée et s'interroge sur la prise en charge des frais. Madame le Maire lui répond que le projet se situe sur la commune de Rigny-Ussé et que les démarches ont été

faites auprès de la mairie de cette commune même si les réseaux passent sur Rivarennès. Monsieur BAZIN pense que la commune devrait quand-même donner son avis sur ces travaux.

Monsieur BAZIN précise que le SIEIL désire supprimer toutes les lignes aériennes nues (4 à 5 fils nus) et demande que celles-ci soient signalées.

Réunions :

- 30 juin : AG de la SPL
- 02 juillet : signature du compromis de vente du terrain pour le cabinet médical.
- 02 juillet : SMICTOM
- 03 juillet : Natura 2000 à Rivarennès.
- 03 juillet : AG de l'EIF
- 08 juillet : Bureau de la Communauté de Communes
- 16 juillet : Conseil Communautaire à Bréhémont
- 28 juillet : Conseil Municipal à 18 H 30 (attention un MARDI !).

La séance est levée à 22 H 35

N° délibération	Objet	Nomenclature	N°
06/2015/33	VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES ET COTISATIONS 2015	Subventions	7.5
06/2015/34	DEMANDE DE PROROGATION DU DELAI DE DEPOT DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS COMMUNAUX RECEVANT DU PUBLIC	Actes de gestion du domaine public	3.5
06/2015/35	ELAGAGE DES PEUPLIERS : CHOIX DU PRESTATAIRE	Marché public	1.1

Noms et Prénoms	Signatures	Noms et Prénoms	Signatures
Agnès BUREAU		Marie LE BAS	
Michel ALLARD		Gérald SALMON	
Roger BOYER		Sophie BUSSEREAU	
Sylviane DUBOIS		Maëlle LE TARNEC	
Gérard BAZIN		Fabienne BELLANGER	
Philippe RÉAL		Hakim ABBES	Absent
Nadine BLOTTIN		Arnaud ROUSSEAU	Absent
Sébastien MOREAU			